

mais c'est peut-être à seule fin de semer la confusion dans l'esprit de leur chef—encourage la participation du secteur privé à la recherche et au développement. C'est précisément l'un des effets de ce projet de loi.

[Français]

Je déclare, monsieur le Président, que les politiques incorporées dans le projet de loi C-22 visent tous ces objectifs, lesquels ont été acceptés par tous les libéraux de ce pays réunis en congrès. J'espère simplement que le très honorable chef de la fidèle Opposition de Sa Majesté répondra à ces questions lorsqu'il prendra la parole.

Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires supplémentaires. Ce sont eux qui en disent le plus long. Je reçois des lettres, des tas de lettres, qui ne viennent pas du Canadien moyen présenté par le NPD ni du Canadien de tous les jours décrit par les libéraux. Elles viennent des gens du Canada et ne sont pas le produit de déformations retentissantes ni de pétitions nationales, mais bien de croyances profondes. Elles viennent sans sollicitation de notre part, et elles appuient nos efforts.

[Traduction]

Un médecin de famille qui souffre de leucémie aiguë et qui prétend que notre législation actuelle sur les médicaments brevetés n'incite pas les sociétés pharmaceutiques à poursuivre des recherches et à mettre au point des médicaments au Canada nous écrit ce qui suit:

En terminant, ne vous opposez pas, je vous prie, à la nouvelle Loi sur les brevets pour obtenir des avantages politiques vite oubliés et faire les manchettes dans les journaux... N'oubliez pas qu'en vous opposant à ce projet de loi, vous enlèveriez tout espoir à des malades comme moi-même, à vos électeurs et peut-être même à vous-même et aux membres de votre famille d'obtenir de nouveaux traitements et de nouveaux remèdes.

Je voudrais également signaler un article paru dans le *Winnipeg Sun* en janvier 1987 qui décrit un groupe de pression originaire de Toronto, qui fait des démarches à l'échelle nationale en faveur de la Loi sur les brevets. Il ne s'agit pas d'une initiative de sociétés multinationales. C'est une campagne lancée par Doris Campbell, une quadriplégique qui a juré de se consacrer à la lutte en faveur du nouveau projet de loi tant qu'elle aura la force de le faire. Je devrais ajouter qu'en ce moment, elle peut seulement remuer un orteil et communique en enregistrant des messages en morse avec cet orteil. C'est pour les Doris Campbell de ce monde que nous voulons faire adopter ce projet de loi, car Doris estime qu'il s'agit en somme d'effectuer des recherches pour mettre au point des remèdes qui sauveront des Canadiens.

Je m'excuse d'avoir cité tant de Canadiens, monsieur le Président, mais je veux faire comprendre que le gouvernement insiste pour effectuer ces modifications législatives dans l'intérêt de la population et non pour obtenir des votes, ce qui me semble être la seule raison pour laquelle les députés d'en face ont renoncé aux principes, à l'honnêteté et à la compassion pour s'opposer à ce que nous tentons de faire.

Une dernière communication provient du *Lutherwood Institute* qui traite les enfants atteints de problèmes émotifs et psychiatriques. Cet institut consacre chaque année une somme appréciable à l'achat de médicaments. Mon correspondant est particulièrement franc dans ses remarques au sujet de notre projet de loi. Voici ce qu'il dit:

Brevets—Loi

Bien que les coûts à la consommation représentent toujours un problème pour nous, je reconnais également l'importance de la recherche pour mettre au point de nouveaux médicaments plus efficaces pour diverses maladies physiques et mentales. Je vous encourage donc à faire adopter le projet de loi C-22 afin de favoriser les innovations nécessaires au Canada qui permettront de mettre au point des médicaments d'ordonnance.

Que puis-je ajouter, monsieur le Président? Notre thèse est fondée sur des principes valables. Nous ne bernons pas les Canadiens qui nous appuient, mais ces derniers le font parce qu'ils misent sur les résultats de notre politique. Ils ont désespérément besoin des solutions que nous proposons. En fait, suivant les résultats d'un sondage effectué récemment par Decima Research, deux Canadiens sur trois sont en faveur des modifications à la Loi sur les brevets qui concernent les médicaments d'ordonnance. Je défie n'importe quel député de l'opposition de justifier d'un appui aussi marquant pour son point de vue sur cette question.

J'ai encore une chose à dire, monsieur le Président, et ensuite je me tairai pour laisser la parole aux discours creux et à l'opportunisme politique. Je m'inquiète beaucoup au sujet des mécanismes de la Chambre des communes qui permettent aux députés de l'opposition de présenter à l'étape du rapport 47 amendements nouveaux, alors qu'ils n'en avaient présenté que 11 au comité. J'estime que ces amendements auraient dû être examinés et discutés rationnellement et ouvertement au comité, avec une argumentation publique pour que le débat puisse être développé.

M. Orlikow: Mais alors ils n'auraient pas pu être examinés ici.

M. Andre: J'ai l'impression, et je n'insisterai pas là-dessus, que ces amendements de dernière heure ne cherchaient qu'à retarder l'adoption de ce texte indispensable.

M. McCurdy: C'est un tissu de non-sens.

M. Andre: Ils servent de prétexte à présenter des arguments politiques que les adversaires du projet de loi ne se sentaient pas assez sûrs d'eux mêmes pour exposer au comité.

M. McCurdy: Si jamais il y a eu un tribunal où les accusés étaient condamnés d'avance, c'est bien ce comité.

M. Andre: Quand même, malgré ces tactiques quelque peu sournoises et antiparlementaires de l'opposition...

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut invoquer le Règlement, mais j'espère que ce débat va se dérouler dans le calme.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre ne cherchait pas à induire les députés ou l'opinion en erreur, mais il est de fait que si des amendements avaient été présentés au...

Le président suppléant (M. Paproski): Cela ne constitue pas un rappel au Règlement, mais un point de débat. Le député aura l'occasion de soutenir cela quand il aura la parole.

M. Andre: Monsieur le Président, j'espère que ceux qui observent le débat ici ou à la télévision remarqueront que lorsqu'on cherche à dire une chose qui ne plaît pas aux socialistes, ils cherchent à vous huer. Voilà la tactique socialiste. Qu'il s'agisse d'un membre du gouvernement ou d'un visiteur comme le président des États-Unis, ils vous huent quand ils ne sont pas